



Conseil fédéral
24 au 27 novembre 2009
Fairmont, Le Manoir Richelieu
La Malbaie

**Plan d'action national FSSS
Pour le maintien et le développement
de services publics qui répondent aux besoins
des personnes âgées en perte d'autonomie**

**POUR AMÉLIORER
L'OFFRE DES SERVICES PUBLICS
À NOS AÎNÉ-ES
EN PERTE D'AUTONOMIE**

Camarades,

Ce plan d'action vient concrétiser un important mandat de notre dernier congrès au chapitre de la promotion et de la sauvegarde de nos intérêts aux plans social et politique : nous voulons défendre et promouvoir des services sociaux et de santé publics aux personnes âgées en perte d'autonomie.

S'appuyant sur la plateforme CSN *Pour une vision sociale et positive du vieillissement*, et pour des services publics aux personnes âgées, ce plan d'action guidera les actions de toutes les composantes de la fédération qui devront y apporter leur concours. Notre objectif : que l'État québécois assume ses responsabilités dans la dispensation des services sociaux et de santé envers nos aîné-es.

Au plan national, les membres de la direction politique de la fédération, soit l'exécutif et le bureau fédéral, auront la responsabilité de produire des outils permettant aux officiers des syndicats de mener des actions victorieuses.

C'est dans les régions, concrètement, que la bataille va s'orchestrer, avec vous, avec tous nos alliés. Le but : faire reculer les services privés, combler les besoins qui actuellement ne le sont pas et qui empêchent des milliers de nos aîné-es de « Vieillir dans la dignité », qui les laissent dépendants de leurs aidants ou de services inadéquats dispensés soit par des organismes de charité, d'économie sociale ou communautaire, soit par des promoteurs qui monnaient tout à gros prix.

Rassurez-vous, nous n'avons pas besoin d'un doctorat pour être efficaces dans cette bataille citoyenne. Notre gros bon sens, notre indignation, notre détermination et notre persévérance sont nos meilleurs outils, ils ont fait leurs preuves... et nous en produirons quelques autres.

Surtout, il faut s'organiser et ne pas lâcher. Chaque lit sauvé dans le secteur public, chaque poste préservé ou créé dans nos rangs est un gain important qui aura des répercussions positives pour plusieurs personnes que nous aidons et que nous soignons maintenant et pour les années futures.

Le défi de ce plan d'action sera donc de durer. Il ne s'agit pas de partir en campagne à toute allure en janvier pour faire le bilan de notre action en juin et ensuite passer à autre chose, non! Nous entreprenons une course de fond, un marathon pour nos aîné-es.

Ce plan d'action, nous le lançons maintenant, en même temps que nos syndicats des secteurs public et privés s'engagent dans la négociation de leur prochaine convention collective. Ça adonne bien!

Dans le secteur public, les syndicats veulent élever des remparts solides contre la privatisation. Ils veulent à tout prix susciter l'intérêt des jeunes à s'engager et à faire carrière dans les services publics. Il y a tant à y faire!

Dans les centres d'hébergement privés, les syndicats veulent aussi à tout prix améliorer leurs conditions, de telle sorte que cela stabiliserait la main-d'œuvre, contraindre leurs employeurs à donner de meilleurs services aux usagers et à hausser les critères de qualité au-delà des exigences de la certification.

Mais les négociations terminées, notre plan d'action, lui, se poursuivra. Nous continuerons d'occuper la scène publique, de questionner, d'exiger des réponses, de tisser des liens avec d'autres défenseurs de droits et des organisations représentatives des aîné-es, d'étendre notre présence syndicale dans les organisations dispensatrices de services privés ou communautaires, tout ça dans le but que les services publics regagnent du terrain au plus grand bénéfice des aîné-es que nous servons.

Camarades,

Engageons-nous dans cette bataille syndicale, cette bataille citoyenne, cette bataille « Pour le meilleur et pour l'avenir » :

pour vieillir chez soi grâce au soutien à domicile;

pour garantir une offre de service de qualité;

pour améliorer l'accès aux soins de longue durée;

pour développer de véritables milieux de vie;

pour soutenir les personnes aînées.

Le comité *ad hoc*

Valois Boudreau
Francine Lévesque
Yves Lévesque
Luc Pearson

LE PLAN D'ACTION

◆ NATIONAL

ÉQUIPE

- L'exécutif et le bureau fédéral
- au besoin, comité-s *ad hoc*

RESPONSABILITÉS

- Suivi du plan d'action incluant la production d'un rapport d'étape annuel pour le conseil fédéral de l'automne;
- coordination des luttes régionales;
- représentations publique et politique en appui à notre plateforme, à nos options quant au financement public et aux actions des syndicats et des régions;
- représentation face aux politiques nationales;
- production et appropriation des outils de travail;
- coordination avec le service de la syndicalisation de la campagne de syndicalisation, etc.

MOYENS

- Une trousse de travail afin d'aider les équipes régionales et les syndicats dans leurs interventions, ainsi que pour la collecte de données. La trousse comprendra notamment les éléments suivants :
 - modèle de lettre de demande d'accès à l'information sur les contrats de service de l'établissement ainsi que la liste de tous les responsables de l'accès à l'information de la région;
 - liste des organismes de défense des droits des personnes âgées de la région;
 - modèle de procédure de dépôt de plainte, ainsi que les rapports de tous les commissaires locaux aux plaintes de la région;
 - littérature spécifique colligée sur le sujet;
 - exemples d'outils de gestion des établissements :
 - plan stratégique;
 - programme de services;
 - pour la reddition de comptes.
- Production de matériel audiovisuel, de capsules d'information sur *YouTube*, d'un documentaire sur l'hébergement des personnes âgées au Québec, et diffusion sur le web;
- création d'une banque de données et de liens utiles sur le sujet, disponibles sur Internet.

- Par exemple :
- ♦ <http://www.csbe.gouv.qc.ca/>, le site du Commissaire à la santé et au bien-être;
 - ♦ <http://www.protecteurducitoyen.qc.ca/>, le site du Protecteur du citoyen;
 - ♦ documentation et littérature spécifique;
 - ♦ historique de la dynamique des fermetures de lits;
 - ♦ registre des résidences par personnes âgées;
 - ♦ CIDREQ, le registraire des entreprises.
- Grilles de la répartition de l'hébergement par région, MRC et CSSS;
 - recherches sur les services de SAD, et les soins en amont, etc.;
 - campagne de syndicalisation des RI-RTF et des centres d'hébergement privés;
 - lettres d'opinions, interviews, etc. sur les sujets touchant notre plan d'action;
 - participation à des activités (colloques, conférences, etc.) sur le vieillissement, les droits des personnes âgées ou l'âgisme;
 - campagne de valorisation de la mission CHLSD ainsi que du travail des personnes travaillant dans les centres d'hébergement privés et les CHSLD;
 - que la FSSS souligne la semaine des aînés, dans tous les syndicats des établissements publics ou privés qui desservent cette clientèle, etc.

◆ RÉGIONAL

ÉQUIPE

- Vice-présidences régionales, équipes régionales FSSS, équipes du SAMVR sur le territoire et comité de pilotage CSN;
- au besoin, comité-s *ad hoc* de militants impliqués dans des dossiers dans la région;
- les syndicats de la région.

RESPONSABILITÉS

- La vice-présidence régionale travaille en collaboration avec les ressources CSN sur son territoire et contribue aux travaux du comité de pilotage CSN de sa région pour la recherche des objectifs de la plateforme CSN «Vieillir dans la dignité»;
- suivi par la vice-présidence régionale des rencontres du conseil d'administration de l'Agence de la santé et des services sociaux de sa ou de ses régions, afin de relever toutes les contradictions dans les politiques SLD, SAD et hébergement, qui remettraient en question l'accès égalitaire aux soins pour personnes âgées. Ceci implique de suivre l'évolution des contrats en RI;
- suivi et support par la vice-présidence régionale aux syndicats engagés dans une lutte locale pour préserver des services et des emplois publics ou pour en recouvrer. La vice-présidence régionale assure également le rayonnement dans sa région et ailleurs, le cas échéant, de la lutte des syndicats. L'équipe régionale agit en support;

- la vice-présidence régionale fait un suivi des résidences pour personnes âgées certifiées par le MSSS afin de déterminer si elles maintiennent effectivement les exigences de la certification. Dans le cas contraire, chaque résidence en faute devra être dénoncée à l'agence, et faire l'objet de dénonciation publique;
- développer, au plan régional, des alliances :
 - groupes de personnes âgées;
 - groupes de défense des droits des personnes âgées;
 - groupes communautaires qui œuvrent auprès de la clientèle en perte d'autonomie ou qui souhaitent apporter leur appui (ex. AFEAS);
 - comités d'usagers;
- la vice-présidence régionale, l'équipe régionale et le SAMVR, avec l'aide de la liste des cibles établies par la fédération, identifieront des cibles de syndicalisation des CHP, institutions religieuses et organismes communautaires en santé mentale, toxicomanie et déficience intellectuelle offrant de l'hébergement, et contribueront à la campagne;
- assurer la diffusion de la trousse de travail et le support aux syndicats;
- contribuer à définir des objectifs, à élaborer et mettre en œuvre des plans de lutte avec les syndicats. Faire un bilan régional annuel des luttes des syndicats à transmettre à la fédération en vue du conseil fédéral de l'automne, etc.

◆ LOCAL

ÉQUIPE

- L'ensemble des syndicats, en particulier les syndicats présents dans les CSSS et dans les établissements privés et communautaires qui desservent des personnes âgées en perte d'autonomie.

RESPONSABILITÉS

- Nommer une personne responsable, dans le syndicat local, de ce plan d'action;
- suivre les réunions des conseils d'administration de leur CSSS dans le but d'obtenir de l'information, afin de comprendre :
 - son plan stratégique;
 - son programme de services;
 - sa reddition de comptes.
- Développer des alliances au plan local :
 - groupes de personnes âgées;
 - groupes de défense des droits des personnes âgées;
 - groupes communautaires qui œuvrent auprès de la clientèle en perte d'autonomie ou qui souhaitent apporter leur appui (ex. AFEAS);
 - comités d'usagers.
- Suivre les rapports des commissaires locaux aux plaintes;

- suivre l'évolution des contrats de service en RI signés par les CSSS ou l'agence, et rapporter les manquements observés aux articles de ces contrats;
- rapporter tout manquement aux critères sociosanitaires de certification dans les centres d'hébergement privés, que ce soit par l'intermédiaire des syndicats locaux des centres ou par des travailleuses du secteur public qui sont envoyées dans ces CHP;
- définir un objectif local à réaliser dans la prochaine année relatif à la plateforme, élaborer un plan d'action pour l'atteindre avec l'appui des équipes FSSS et SAMVR de la région et de la vice-présidence régionale;
- procéder à un bilan de la lutte et le transmettre à la vice-présidence régionale.

ANNEXE 1

Liste des sigles

Youtube	Site Internet d'hébergement de vidéos de différentes provenances comptant près de 350 millions de visiteurs chaque mois.
CIDREQ	Centre informatisé de renseignements sur les entreprises du Québec.
MRC	Organisme qui regroupe toutes les municipalités d'une même région d'appartenance, qu'elles soient à caractère rural, urbain ou qu'elles soient des territoires non organisés.
CSSS	Centre de santé et de services sociaux.
SAD	Soins à domicile.
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux.
RI-RTF	Ressources intermédiaires et ressources de type familial.
CHSLD	Centre d'hébergement de soins de longue durée.
SLD	Soins de longue durée.
AFEAS	Association féminine d'éducation et d'action sociale.
SAMVR	Service d'appui à la mobilisation et à la vie régionale.
CHP	Centre d'hébergement privé.